

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-392

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 38

À l'alinéa 7, supprimer le mot :

« plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.